



Cniid-infos

La lettre des adhérents du Centre national d'information indépendante sur les déchets

Nucléaire et incinération : le jeu des « 7 ressemblances »



© Cniid 2011

La catastrophe de Fukushima a brutalement remis sur la table la question du nucléaire un peu partout dans le monde. En France, c'est la société civile qui mène la fronde mais les vieux réflexes de nos dirigeants pour protéger coûte que coûte cette industrie refont surface. Toutes proportions gardées, cette situation rappelle étrangement celle de l'incinération des déchets, en particulier en France (ce que le monde entier ne nous envie pas). Tour d'horizon en sept étapes des points communs entre ces deux technologies.

1 - La France, triste leader - Notre pays détient le double record européen du plus grand parc d'incinérateurs (127 usines - 32% du parc européen) et de réacteurs nucléaires (58 réacteurs - 39% du parc européen). Il faudra plus (et autre chose) qu'un Grenelle pour sortir la France de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

2 - Des technologies dangereuses - Les effets sanitaires dévastateurs du nucléaire ne peuvent être comparés à aucun autre mais la façon paradoxale dont on gère la problématique incinération lui fait écho : les catastrophes sanitaires (comme Gilly-sur-Isère) nous rappellent les risques permanents liés à ces technologies... mais servent avant tout à justifier des usines « nouvelle génération » (l'EPR pour le nucléaire ou les CVE pour l'incinération).

3 - Des énergies vendues comme propres - Dans les deux cas, le greenwashing fonctionne à plein régime : Tiru (filiale incinération d'EDF) s'autoproclame « créateur d'énergie verte » (sic) et Areva écrit « l'histoire (de l'humanité, ndlr) avec moins de CO₂ » (re-sic). Vouloir faire de ces technologies du passé des solutions d'avenir à la crise climatique est un exercice vain, en plus d'être dangereux.

4 - Des coûts élevés payés par les citoyens - Les deux secteurs sont sous perfusion permanente d'argent public (qu'il vienne de l'Europe, de l'Etat ou des collectivités locales). La course (la fuite en avant ?) technologique et l'évolution de la réglementation engendrent des coûts de plus en plus élevés et... toujours sous-estimés en fin de compte.

5 - Des lobbies puissants - Face à des poids lourds comme EDF, Areva, Suez ou Veolia, nul besoin d'en dire plus sur leur influence auprès des décideurs (voir édito du Cniid infos n° 36).

6 - Un frein à la transition environnementale - Dans les deux cas, les alternatives existent mais la France a, pour le moment, raté le train de la transition, pour les énergies renouvelables comme pour les déchets.

7 - La volonté des citoyens d'en sortir - C'est la ressemblance qui pourrait modifier les six autres. L'opposition s'amplifie et pourrait hâter les décisions prises par nos décideurs qui, de droite comme de gauche, n'ont jamais manifesté une grande motivation à remettre en cause leurs choix.

Et si la première raison de sortie de ces technologies était la même : le respect des générations futures ?

Sébastien Lapeyre
Directeur

Trois nouvelles publications grand public sur les déchets et leur traitement

Le Cniid est heureux de vous annoncer la sortie de trois plaquettes d'information. « *La planète malade de nos déchets* » synthétise la problématique générale des déchets et propose des pistes d'action. « *Les décharges : un cadeau empoisonné pour les générations futures* » et « *Incinération : nos ressources partent en fumées* » démontent les idées reçues sur ces modes de traitement en explicitant leur fonctionnement et les problèmes liés.



© Cniid 2011



Obsolescence programmée : sortir du mythe de l'abondance

En 2010, le Cniid publiait avec les Amis de la Terre un rapport sur l'obsolescence programmée des produits électriques et électroniques ⁽¹⁾. Ce concept visant à écourter volontairement la durée de vie des produits est de plus en plus connu du grand public. Au cours des derniers mois, de nombreux autres témoignages de la réalité de ces pratiques sont venus s'ajouter à ceux recueillis par le Cniid. Le gaspillage qu'elles engendrent est de moins en moins bien accepté par les consommateurs. Au point d'influencer décideurs et producteurs ?

Une palette de stratégies qui ne cessent de se renouveler

L'obsolescence programmée est née de la nécessité de surmonter des problèmes de surproduction, caractéristiques des contradictions du modèle productiviste, qui apparaissent dès les années 30 aux Etats-Unis. Dès lors qu'un marché est saturé, comment continuer à vendre plus ?

La réponse d'une économie fondée sur l'exploitation illimitée des ressources naturelles n'a pas tardé : il suffit de diminuer la durée de vie ou d'utilisation du produit pour accélérer la fréquence de l'achat de renouvellement. C'est ainsi que Ford, qui avait misé au départ sur le caractère résistant de son modèle unique de Ford T s'est adapté à la stratégie mise en place par son concurrent Général Motors : proposer de nouveaux modèles et utiliser l'argument du design pour inciter à l'achat.

Pour cela, de vastes stratégies « industrialo-technico-commerciales » sont déployées de la phase de conception des produits jusqu'aux techniques de vente et concernent tous les secteurs de la consommation, des vêtements à l'équipement électroménager en passant par les produits électroniques.

Les méthodes d'obsolescence technologique (ou technique) consistent à avancer la fin de vie d'un produit, directement en diminuant sa robustesse, ou indirectement en rendant impossible sa réparation ou son évolution : pièces détachées indisponibles, produits indémontables, incompatibilité des logiciels, etc. Certains modèles récents de téléphone portable sont ainsi dotés de batteries directement intégrées dans la coque plastique, et qui ne peuvent donc être changées alors que l'on sait leur durée de vie limitée.



Le gros électroménager, marché quasiment saturé dans les pays occidentaux, est particulièrement concerné par les stratégies d'obsolescence programmée.

Les stratégies de vente jouent quant à elles de manière plus visible sur l'obsolescence esthétique ou psychologique des objets. L'effet de mode, l'attrait pour la nouveauté sont des phénomènes produits ou nourris par la publicité et qui sont désormais utilisés pour accélérer le renouvellement d'équipements jugés autrefois indémodables et sur lesquels il est difficile de faire valoir un quelconque argument de progrès technologique. Ainsi, pour continuer à vendre des grille-pains, une solution commerciale efficace consiste à créer de nouvelles gammes chaque saison, et de susciter dans le même temps chez le consommateur le besoin d'assortir l'appareil aux nouvelles tendances de la décoration intérieure...

Les industriels, pour qui le pouvoir d'achat des ménages doit être suffisant pour continuer à surconsommer du superflu, s'attachent donc surtout à augmenter sans cesse le « vouloir d'achat » du consommateur.

Le coût environnemental du gaspillage

Les stratégies d'obsolescence programmée consistent à vendre de nouveaux biens le plus souvent possible. Elles conduisent donc logiquement à jeter plus. Rappelons que la quantité de déchets ménagers produite en France a doublé en l'espace de 20 ans, et que certains types de déchets particulièrement concernés par les stratégies d'obsolescence programmée, comme les équipements électriques et électroniques, ont augmenté plus vite encore que les autres. Leur traitement en tant que déchets est en outre particulièrement polluant du fait de la présence de multiples composés toxiques.

Ces mécanismes reposent par ailleurs sur un postulat erroné : celui d'une disponibilité illimitée des ressources naturelles. Dans le cas des produits électriques et électroniques, la raréfaction des matériaux utilisés (cuivre, or, cobalt ou zinc par exemple) est d'ores et déjà une réalité problématique pour les industriels producteurs.

Plutôt que de repenser leur modèle économique (en se concentrant par exemple sur les services associés aux produits), ces derniers croient voir une solution dans les techniques de recyclage. Si cette démarche présente l'avantage d'améliorer le taux de collecte et de diminuer l'impact en tant que déchets de ces produits, elle ne fait que repousser le problème. Le risque consiste à occulter l'enjeu réel, celui du passage d'une économie du jetable à une économie du durable.

2010-2011 : un coin de voile se lève

Au-delà de l'écho important du rapport publié par le Cniid et les Amis de la Terre, de nombreux articles, reportages et documentaires ont été diffusés sur la question de l'obsolescence programmée. Le concept et les pratiques sont donc de plus en plus connus du grand public et suscitent de vives réactions, mais cela suffira-t-il à désamorcer ces stratégies ?

Un certain nombre de réserves peuvent être émises, notamment car une partie de ces stratégies repose sur l'effet de mode et l'attrait pour la nouveauté qui sont, consciemment ou non, acceptés par le consommateur. La remise en question du poids et de l'impact de la publicité renvoie à un changement sociétal au moins aussi difficile à opérer que celui portant sur les fondements économiques de l'obsolescence programmée (le productivisme). L'économiste Serge Latouche en fait ainsi le constat : les trois piliers de la société de consommation du 20^e siècle sont l'obsolescence programmée, la publicité et le crédit ⁽²⁾.

L'argument écologique pourrait pencher dans la balance, mais en matière d'obsolescence programmée, il faut rester vigilant. En effet, l'une des stratégies de vente les plus récentes pour inciter au renouvellement de l'équipement consiste justement à mettre en avant le caractère écologique de nouveaux appareils plus économes en eau ou en énergie. Or cet argument n'est recevable que si la durée de vie de l'appareil est suffisamment longue pour que l'économie réalisée dans la phase d'utilisation l'emporte sur la consommation de ressources (toujours très importante) dans la phase de production de l'appareil ! Pour un ordinateur par exemple, il faudrait que la durée de vie de l'appareil soit d'au moins 6 ou 7 ans pour que l'impact en termes de réduction de la consommation d'énergie soit significatif, alors qu'elle est estimée en réalité à 3,5 ans en moyenne.

Comment s'opposer ?

Le consommateur-citoyen peut se sentir démuni face à ces pratiques, surtout lorsque tous les producteurs d'un même secteur les utilisent, rendant impossible le choix d'un produit plus durable que les autres.

A l'échelle individuelle, on peut cependant agir en cherchant systématiquement des solutions de réparation avant d'envisager le remplacement d'un objet. Cette démarche s'apparente parfois à un parcours du combattant, mais elle permet de soutenir une profession - celle de l'artisan-réparateur - directement touchée par la mise en place à grande échelle de l'obsolescence programmée. Le recensement des structures ou artisans proposant de la réparation ou de l'achat d'occasion peut d'ailleurs constituer une action intéressante à proposer au niveau de la commune ou de la communauté de communes, dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets.

A un niveau plus global, le Cniid porte plusieurs demandes visant à faire cesser ces pratiques et à mettre la logique économique en cohérence avec la réalité environnementale : affichage de la durée de vie des produits, extension de la garantie légale, obligation de rendre disponibles les pièces détachées à un coût raisonnable. Le comité de la prévention du ministère du Développement durable a annoncé récemment le lancement d'une réflexion sur la durée de vie des produits. Nul doute que les industriels affûtent déjà leurs armes...

(1) *L'obsolescence programmée, symbole de la société du gaspillage - le cas des produits électroniques*, septembre 2010, 28 pages. Le rapport est disponible sur le site internet du Cniid - www.cniid.org. Pour en recevoir une version imprimée, merci de nous envoyer une enveloppe de format A4 affranchie (1,75 euros) à votre adresse.

(2) Dans le documentaire « Prêt à jeter » de Cosima Dannoritzer, diffusé sur Arte le 15 février 2011.

Flore Berlingen

Campagne Réduction des déchets

Notre décryptage des « gros mots » du petit monde des déchets

En 2011, le Cniid publie chaque mois dans la newsletter électronique trois définitions, garanties sans greenwashing et humoristiquement illustrées par le dessinateur Martin Vidberg (blog l'Actu en patates hébergé sur lemonde.fr). L'objectif de ce projet pédagogique et militant : décrypter les enjeux qui se cachent derrière un vocabulaire souvent choisi ou inventé pour brouiller les pistes. Le Cniid prévoit de réunir en un petit « manuel de résistance au greenwashing » toutes les définitions et illustrations de l'année. Nous lançons un appel à don spécifique pour financer le graphisme et la mise en page de ce manuel. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 55 78 28 60 ou par email à info@cniid.org.

L'obsolescence programmée était l'un des « gros mots » du mois de mars. Vous pouvez retrouver cette définition et toutes les autres sur notre site internet www.cniid.org. Pour vous abonner gratuitement à la newsletter, merci de nous envoyer un email à l'adresse info@cniid.org.



L'obsolescence programmée vue par Martin Vidberg pour le Cniid © M. Vidberg 2011

Les temps forts du Cniid

Prospectus publicitaire : le Cniid s'attaque à une campagne mensongère

Le Cniid milite depuis longtemps pour que le million de tonnes de prospectus polluants inondant chaque année nos boîtes aux lettres soit supprimé. Pour défendre ses intérêts économiques, la filière a réagi en lançant la campagne de pub « J'aime mon prospectus » (sic). Diffusée à plus de 13 millions d'exemplaires (vous l'avez peut-être reçu), elle condensait à peu près toutes les ficelles mensongères et trompeuses visant à réhabiliter le prospectus. Jugeant inacceptable cette nouvelle campagne de greenwashing, le Cniid l'a attaquée devant l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), qui devra se prononcer sur le caractère mensonger et trompeur de cette publicité. Même si le mal est en partie fait, le tollé qu'elle a engendré en fera peut-être réfléchir d'autres. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le verdict n'est pas encore tombé.

Soutien du Cniid à la mobilisation contre la construction d'un incinérateur à Clermont-Ferrand (63)

Le Cniid était présent le samedi 14 avril pour manifester aux côtés de plus de 2500 Clermontois, associations et élus locaux, qui s'étaient rassemblés pour protester contre le projet du syndicat de traitement du Puy-de-Dôme qui impose à la population la construction d'un incinérateur coûteux et surcapacitaire avant même sa construction.



Manifestation du 14 avril 2011 - © Anne Connan

Le Cniid et Ecologie sans frontière attaquent l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux (92)

Un recours a été déposé au tribunal administratif le 7 avril dernier suite à la découverte de plusieurs irrégularités en lien avec l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'usine Isséane. Cette « vitrine » de l'incinération en France, qui se targue d'un fonctionnement exemplaire et d'une parfaite intégration paysagère, disposerait en réalité de cheminées trop courtes, leur hauteur ayant été calculée en sous-estimant plusieurs paramètres. De plus, les valeurs limites d'émissions fixées par l'arrêté préfectoral sont jusqu'à 70% moins strictes que celles pour lesquelles l'impact sanitaire de l'usine a été évalué. Le Syctom n'a pas souhaité répondre à nos interrogations. Le rendez-vous est donc fixé au tribunal dans quelques mois.

Le Cniid a tenu son AG

L'Assemblée Générale du Cniid, moment privilégié d'échange et de discussions entre les adhérents et l'équipe salariée s'est déroulée le 13 mars dernier. Deux décisions importantes ont marqué cette AG ordinaire 2011. D'une part, le Conseil d'administration est heureux d'accueillir en son sein Ghislain Gardarin, qui apportera au Cniid sa longue expérience en développement associatif (notamment à Greenpeace France). D'autre part, l'Assemblée générale a validé la nomination d'un Commissaire aux comptes, Mr Guillaume Dupont, gage supplémentaire de transparence vis à vis de nos adhérents. Il y a un an, je vous annonçais que le Cniid était déficitaire sur 2008 et 2009, seule ombre au tableau pour notre association. Cette année, j'ai eu le plaisir de présenter un bilan positif. Equilibrer rapidement la situation financière du Cniid était une condition indispensable à la survie de notre association et nous sommes résolus à poursuivre cette amélioration au fil des années. Je souhaite avant tout vous renouveler mes remerciements les plus chaleureux pour votre soutien sans faille. Le nombre et la fidélité de nos adhérents fait notre originalité et notre force parmi les petites associations spécialisées, et l'on peut dire avec certitude que le Cniid n'a pu s'en sortir et ne pourra continuer dans cette voie que grâce à ce soutien.

Claude-Noële PICKMANN
Présidente

Hélène Bourges quitte la jeune équipe du Cniid

Hélène, l'une des plus anciennes salariées du Cniid, arrivée en 2006, a quitté le poste de chargée de mission sur la campagne « Alternatives » en avril dernier. Elle n'est donc plus salariée mais reste parmi nous en tant qu'adhérente et soutien actif du Cniid. Merci à elle pour son travail réalisé en près de 5 ans... et pour sa vitalité communicative. Bon vent à elle avec un nouvel équipage !

Gaspillage alimentaire : une situation folle

Un récent rapport ⁽¹⁾ de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) révèle que les pertes et le gaspillage de nourriture à l'échelle mondiale s'élèvent à 1,3 milliards de tonnes par an, soit environ le tiers de la quantité totale de nourriture produite dans le monde.

Cette quantité correspond à une quantité plus élevée que ce qu'il serait nécessaire pour nourrir le milliard de personnes qui souffrent de la faim (1/7^e de la population mondiale). Ce chiffre est ainsi inacceptable sur le plan de l'éthique, mais pas seulement : d'un point de vue économique et environnemental, il est tout aussi aberrant.

Pertes versus gaspillage

Bien sûr, la réallocation de ces quantités de nourriture perdues ou gaspillées en direction des populations souffrant de la faim n'est pas un mécanisme simple. D'après le rapport, les pertes dans les pays pauvres sont liées principalement à des problèmes logistiques et techniques structurels dans les phases de production et de distribution de la nourriture. Dans les pays à niveau de vie élevé au contraire, l'essentiel du gaspillage se situe au niveau du consommateur final.

La comparaison est d'ailleurs sans appel : la FAO estime que dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, chaque habitant gaspille entre 95 et 115 kg de nourriture par an, contre 6 à 11 kg pour un habitant de l'Afrique sub-saharienne ou de l'Asie du sud-est.



© WRAP

Conséquences économiques et environnementales

Ce gaspillage alimentaire chez le consommateur final semble illogique car son impact économique, pour les ménages, n'est pas négligeable. Au Royaume-Uni, il coûte ainsi à chaque foyer 420 euros par an.

De manière moins visible, le coût environnemental de ce gaspillage est encore plus important. La production de nourriture constitue l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre, et implique une consommation d'eau très importante. Chaque kg de nourriture gaspillée (et particulièrement la viande) représente donc une vaine utilisation de ressources que l'on sait pourtant limitées. Quelques exemples frappants : une baguette de pain gaspillée équivaut à la perte d'une baignoire de 300 litres d'eau ⁽²⁾, le gaspillage d'un steak de bœuf fait perdre en énergie autant que ce que consomment quatre tournées de lave-vaisselle ⁽³⁾.

Qu'en est-il en France ?

Le gaspillage alimentaire n'a pas encore fait, en France, l'objet d'une étude spécifique comme celle menée par le WRAP ⁽⁴⁾ au Royaume-Uni, qui a mis en évidence des chiffres très élevés (25 % de la nourriture achetée est gaspillée).

Deux indicateurs sont disponibles cependant, qui donnent une idée de l'ampleur du problème : l'Ademe a observé ⁽⁵⁾ qu'un Français jetait chaque année 7 kg de produits alimentaires encore emballés, et estime à 20 kg la quantité de nourriture gaspillée par an et par habitant.

Des mesures simples pour réduire le gaspillage alimentaire à l'échelle collective

En complément de campagnes de sensibilisation au gaspillage alimentaire, une meilleure information sur la signification des dates de péremption semble nécessaire.

En France, la DLC - date limite de consommation - donne une indication indispensable sur la comestibilité des produits sensibles. La date limite d'utilisation optimale (DLUO) (« à consommer de préférence avant le ») quant à elle ne signifie pas que le produit ne sera plus comestible après la date indiquée, mais simplement qu'il pourra avoir perdu certaines de ses qualités gustatives ou nutritionnelles. Autrement dit, il n'est pas indispensable de jeter le produit dont la DLUO est dépassée.

L'étude menée au Royaume-Uni a identifié la mauvaise compréhension de ces dates comme l'une des principales causes du gaspillage alimentaire, au point que le gouvernement envisage de supprimer purement et simplement la date de consommation optimale.

Il est souhaitable que cette mesure soit appliquée aussi en France, de même que de nouvelles pratiques commerciales testées également outre-manche. Les promotions de type « pour un produit acheté, un produit offert » destinées à écouler les stocks sont en effet à l'origine d'un gaspillage considérable et peuvent par exemple être remplacées par des promotions différées dans le temps : « pour un produit acheté aujourd'hui, un produit offert la prochaine fois ».

Flore Berlingen
Campagne Réduction des déchets

(1) *Global food losses and food waste - extent, causes and prevention*, FAO, Rome, mai 2011.

(2) Puisque 1000 litres d'eau sont nécessaires à la production d'un kg de blé. Exemple tiré du dossier thématique de France Nature Environnement sur le gaspillage alimentaire, mars 2010.

(3) Calculs de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, cités dans le dossier de FNE.

(4) WRAP : Waste and Resources Action Programme

(5) Au travers de son étude générale de caractérisation des ordures ménagères, le MODECOM (dernière édition - juin 2009 sur la campagne de caractérisation de 2007)

La réutilisation des emballages sur le terrain

Le Cniid a lancé en mai un nouveau projet portant sur la réutilisation des emballages dans le secteur de la restauration à emporter. Après une phase d'étude et de recueil de témoignages sur les pratiques de commerçants ayant déjà recours à la réutilisation des emballages, une série d'actions visant à limiter le recours aux emballages jetables sera proposée à un groupe de commerçants du 11^e arrondissement de Paris, où se trouve le siège de notre association. La « boîte à idées - boîte à outils » constituée pour l'occasion sera par la suite diffusée plus largement avec l'objectif d'inspirer des pratiques plus vertueuses dans un secteur très producteur de déchets.

Point de vue



Les combustibles solides de récupération (CSR) : le nouveau tour de passe-passe de l'incinération

La soif des industriels de continuer à profiter de la manne financière que constituent les déchets n'a décidément pas de limite. Dans la droite ligne du slogan de Veolia « Faire de nos déchets des ressources », se développe depuis quelques années un marché qui pourrait être juteux : celui des combustibles solides de récupération (CSR) ⁽¹⁾. Le Comité européen de normalisation (CEN) les définit ⁽²⁾ officiellement comme des « *combustibles solides préparés à partir de déchets non dangereux destinés à être valorisés énergétiquement dans des installations d'incinération ou de co-incinération* ».

Pour fabriquer les CSR, les déchets ménagers sont ainsi broyés puis traités avec de la vapeur sous pression pour les stériliser. Principalement composés de la portion organique des déchets (papier, carton, textiles, bois) ils contiennent aussi beaucoup de plastiques mélangés. L'appellation « CSR » étant complètement absente de la réglementation européenne, il n'existe pas de règle quant à la composition ou aux propriétés de ce que l'on désigne sous ce terme.

Un projet de normalisation dangereux

C'est la raison pour laquelle le CEN s'apprête à publier une norme fixant un « *niveau de qualité suffisant pour un usage commercial* » des CSR. Seul problème, le niveau préconisé par le CEN n'est pas exactement celui que recommande à minima ECOS ⁽³⁾, l'organisme représentant les ONG environnementales européennes au sein du CEN. Parmi les nombreuses lacunes de ce projet, on note l'absence de limitation pour les métaux lourds (sauf pour le mercure) ainsi que l'autorisation d'une importante teneur en chlore (responsable de la formation de dioxines) dans la composition des CSR. L'adoption en l'état de ce standard permettrait également de donner la qualification de « combustible » à des déchets ayant un pouvoir calorifique très faible, qui nécessiterait l'ajout d'autres combustibles pour entretenir la combustion. Le Cniid, qui soutient la position d'ECOS, l'a relayée aux représentants français du CEN (AFNOR).

Au-delà des questions de réglementation et de composition, c'est le principe sur lequel repose le développement du marché des CSR que critique le Cniid. Le projet de normalisation des CSR présente aussi le risque pernicieux du changement de statut de ces déchets, qui, devenus des « produits », pourront être beaucoup plus facilement exportés. Une fois de plus, au lieu de repenser nos processus de production et notre consommation pour réduire à la source nos déchets, on invente de nouveaux exutoires lucratifs que l'on recouvre d'un vernis « vert ». Mais que trouve-t-on si l'on gratte ce vernis ?

Un développement en totale contradiction avec les démarches de réduction des déchets et de valorisation matière

Concernant la composition des CSR, la Commission européenne admet qu'ils peuvent être composés de matériaux recyclables, mais argue qu'ils se présentent « *sous une forme ne permettant pas un recyclage respectueux de l'environnement* ». Le Cniid

oppose à cela plusieurs réponses. D'abord, pour ce qui concerne les matériaux organiques (papiers, cartons, bois) contenus dans les CSR, la difficulté de leur recyclage est principalement liée à un manque de sensibilisation au tri et/ou aux souillures causées par leur contact avec les déchets alimentaires, en l'absence de collecte séparée de ces derniers.

Ensuite, faire des déchets plastiques une source de profit protège les industriels, qui les utilisent à outrance, de la nécessité de repenser le processus de production et de conditionnement.

Pour finir, l'argument de la FNADE ⁽⁴⁾ selon lequel les CSR « *constituent à la fois une solution de traitement de déchets et une véritable ressource énergétique* » passe sous silence que, même s'ils sont détournés de la mise en décharge, ces déchets seront au final incinérés, avec dans tous les cas des impacts moins « *respectueux de l'environnement* » que n'importe lequel des recyclages.

Les CSR sont également présentés par leurs promoteurs comme « *une source d'énergie renouvelable et d'économie de CO₂* », alors qu'ils sont en grande partie composés de matières plastiques d'origine fossile et que la part de biomasse qu'ils contiennent pourrait être nettement mieux valorisée par la méthanisation ou le recyclage. Ces combustibles sont de plus destinés à être brûlés dans des installations d'incinération ou de co-incinération, qui émettent du CO₂ en grande quantité. Et que le carbone soit d'origine fossile ou organique, le climat ne fait pas la différence à court terme.

Le développement d'un marché de CSR est donc incompatible avec toute démarche de réduction des déchets et de préservation des ressources naturelles, et il doit en cela être combattu.

(1) Les CSR appartiennent à la famille des combustibles dérivés de déchets, au même titre que les biocombustibles solides (issus de déchets de biomasse), les combustibles issus de déchets dangereux et les combustibles spécifiques (ex : pneus usagés ou farines animales).

(2) Projet de norme EN 15359 « Solid recovered fuels - Specifications and classes ».

(3) European Environmental Citizens Organisation for Standardisation : <http://www.ecostandard.org/>.

(4) Fédération professionnelle qui regroupe les principales organisations syndicales des activités du déchet (dont Veolia, Suez, Tiru, Séché...).

Delphine Lévi Alvarès
Campagne Incinération et stockage

Appel à vigilance sur les projets de (re)construction ou d'extension d'incinérateurs ou de décharges

Le Cniid a débuté le développement d'une base de données sur l'incinération et la mise en décharge en France. Si vous entendez parler de projets de construction, de reconstruction ou d'extension d'une décharge ou d'un incinérateur, n'hésitez pas à nous communiquer l'information et les détails du projet (coûts, capacité, calendrier, maître d'ouvrage, etc.) si vous les connaissez.

Contact : Delphine Lévi Alvarès - delphine@cniid.org.

